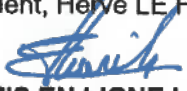


2023/31/05/03

**CCAS
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
SEANCE du 31 MAI 2023**

<p>Date de convocation : 31/05/2023 Convocation affichée le : 24/05/2023</p> <p>Nombre de membres du Conseil d'Administration :</p> <p>En exercice : 12 Mme Christiane LE ROUX a démissionné le 30/09/2022</p> <p>Présents : 7 Votants : 10 Procuration(s) : 3 Reçu en Préfecture de VANNES le 13/06/2023 Certifié exécutoire le 13/06/2023 Publié ou notifié le 13/06/2023 A GOURIN, le 16/06/2023...</p> <p>Le Président, Hervé LE FLOC'H</p> <p> MIS EN LIGNE LE 16/06/2023..... AFFICHE LE 16/06/2023.....</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, à quinze heures, le trente et un mai, le conseil d'administration du CCAS de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Gourin sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H.</p> <p>Etaients présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE GOFF Jeannine, GUEGUEN Annick, ROYANT Helen, GOUJARD Laurine, ULLIAC Morgane formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absentes excusées : LE FUR Françoise, BAUDET Dannie, LE FUR Annick Absent non excusé : KERSULEC Louis</p> <p>Procuration (s) : LE FUR Annick à GUEGUEN Annick, LE FUR Françoise à LE GOFF Jeannine, BAUDET Dannie à ROYANT Helen.</p> <p>Au moyen d'un vote à main levée, à l'UNANIMITE, Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.</p>
--	--

3. SAD/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,


Le Conseil d'Administration, après un vote à main levée et à l'UNANIMITE,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour le SAD, pour l'exercice 2022 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part,


Fait et délibéré en séance les jour mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 31 mai 2023

Le Président,
Hervé LE FLOC'H


CCAS
de
Gourin

La secrétaire de séance,
Catherine HENRY


CCAS
de
Gourin